L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
JEUDI 17 FÉVRIER 1881.

Spectacles, Bals, &c.

GRAND OPERA HOUSE.

LUNDI, 14 FÉVRIER.
Engagement limité du tragédien
LAWRENCE BARRETT,
Assisté par une forte troupe dramatique sous la direction de R. E. Stevens.

RÉPERTOIRE DE LA SEMAINE :

Lundi	Hamlet
Mardi	Jules César
Mercredi, Matinée	Lady of Lyons
Mercredi soir	Bocalle
Jeudi	Richelieu
Vendredi	Merchant of Venice
Double Spectacle	David Garrick
Samedi, Matinée	Marble Heart
Samedi soir	Jules César

M. Barrett jouera dans toutes ces pièces.
On peut se procurer des sièges pour une soirée ou pour toutes les représentations.
Note—M. Barrett ne joue pas le dimanche soir.
13 fév—

PROGRAMME DU CONCERT
—DE LA—
SOCIÉTÉ PHILARMONIQUE,
QUI SERA DONNÉ
AU BÉNÉFICE DES
VICTIMES de l'INONDATION.

Sous la direction du Maire, du Conseil de Ville et de [illegible] citoyens,
JEUDI, 17 FÉVRIER 1881
A LA SALLE GRUNEWALD.
Avec le bienveillant concours de
Mme SAMUEL, Pianiste, et du Sig. BALDANZA, Ténor.

R. & P. S. Directeur......Ed. Groenvelt
Accompagnateur......J. W. H. Eckert

PROGRAMME
1...Lord, thou alone art God......Mendelssohn
CHORUS
2...Aria Donna......Mozart
SIG. BALDANZA.
3...Piano Solo { a. Berceuse......Chopin / b. Castagnette......Kettler
MME SAMUEL.
4...Duet—Come to the Woods......Allary
MELLES AFFECK ET SEAWELL.
5...Send out thy light......Gounod
CHORUS.
6...Lord of Hosts......Buck
CHORUS.
7...Quartette—Rigoletto......Verdi
MELLES LEHMAN ET SEAWELL,
MM. METEYE ET BREMER.
8...Piano Solo—(Rondo [illegible])......Mendelssohn
MME SAMUEL.
9...Cremes Aria......Rossini
SIG. BALDANZA.
10...I praise Thee, O Lord......Mendelssohn
CHORUS.

GRAND BAL PAR
DONNÉ PAR LA
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
A LA SALLE DES ODD FELLOWS
SAMEDI, 19 FÉVRIER 1881.
Prix du Billet......$2.

Les réunions des Directeurs auront lieu à l'Asile, le Lundi et le Vendredi de chaque semaine, à 7 heures du soir.

Les demandes d'invitations pour dames, doivent être adressées à la Direction.
Par ordre du Président.
J. SCHWEITZER.
L. Simon, Secrétaire. 23 janv—

PROF. NORWOOD.
(Médium-Guérisseur.)

AYANT reçu le secret d'un sirop pour la guérison de la toux, des catarrhes, de l'asthme, de la consomption et de toutes maladies de la gorge et des poumons, se décide aujourd'hui, après des années d'expérience et de succès avec ce sirop, qui guérissent les maladies susmentionnées, à faire connaître au public en lui assurant qu'il n'existe aucune composition pharmaceutique qui puisse lui être égale à celle-là [illegible]. Le sirop est entièrement composé de végétaux. Dépôt du SPANISH SYRUP office, rue du Canal No 220, près Remparts.
16 janv—1m—Mm mardi jeu

SOIERIES,
SOIERIES.

Nous offrons maintenant le plus grand assortiment de
Satins Brochés,
Satins Unis,
Satin Merveilleux,
Cold Surats,
Crêpe de Chine,
Mousseline Surat,
Gaze Lamée,
Tissus Soie, etc, etc

D. H. HOLMES,
15 Bourbon | 155 Canal | 14 Dauphine.
6 fév—1y

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 14 février 1881.—A une réunion des actionnaires, tenue le 7 courant, ont été élus les Directeurs suivants pour une année, à dater de ce date :

R. L. CARRIERE,	D. F. KENNER,
THOS. D. MILLER,	RICH'D MILLIKEN,
A. A. LELONG,	E. F. DEL BONDIO

et GILBERT H. GREEN.

Et à un meeting d'organisation, tenu ce jour, M. E. L. CARRIERE a été réélu Président à l'unanimité.
JAS. J. TARLETON, Caissier.
15fév—3f

Numéros pour Voitures et Fiacres.
Département des Finances.
Hôtel de ville,
Nouvelle-Orléans, 10 février 1881.
Les numéros de licences pour Drays, Wagons et autres véhicules sont maintenant prêts à être livrés à ce bureau. Les personnes devront se présenter immédiatement et se procurer leurs licences de manière à éviter les frais et les ennuis.
E. T. WALSHE,
Administrateur des Finances.
10 fév—au 28

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Co.—28 rue Carondelet.—Nlle-Orléans, 15 février 1881.—Une élection annuelle pour Directeurs de cette Compagnie sera tenue à ces bureaux le MERCREDI 2 mars 1881, entre onze heures A. M. et deux heures P. M.
F. M. AUGUSTIN, Secrétaire.
16 fév—au 2 mars

AVIS SPÉCIAL—Les actionnaires de la New Orleans Butchers Hide & Tallow Co., sont notifiés, conformément à l'article 14 de leur charte, qu'il y aura une assemblée générale des actionnaires au bureau No 48 de la rue North Peters, le JEUDI 24 février 1881 à 1 heure P. M. afin de voter sur la proposition d'ajouter certains amendements à la charte.
J. P. Rouzan, Secrétaire. L. LAVEDAN, Président.
27 janv—27, 30—3, 10, 17, 24 fév.

Nouvelle-Orléans, 9 février 1881.
Avis est par le présent donné que le certificat No 2304, pour cinq actions du Fond Capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, fait à mon ordre le 30 avril 1880, a été perdu ou égaré et le public est prévenu de ne pas le négocier, étant déjà fait application pour un nouveau certificat.
MME AIMÉ REIBAUD.
10 fév—10,17,24—mars 3,10,17.

DEPOT DE GLACES FRANÇAISES
—ET—
Magasin d'Art.
L. UTER,
38......RUE ROYALE......38

Le plus vaste et le plus riche assortiment de
GLACES FRANÇAISES POUR CHEMINÉES
—ET DE—
TRUMEAUX
qu'il y ait en ville, de tous les genres, de toutes les grandeurs et de tous les prix ; aussi, la collection la plus complète et recherchée de
GRAVURES
—ET DE—
PHOTOGRAVURES,
dans cadres dorés, les plus élégants et les plus artistiques.
Un immense assortiment de STORES POUR FENÊTRES, CORNICHES, LOUPES DE RIDEAUX, CHROMOS, PORTRAITS et CADRES DE PORTRAITS de toutes descriptions ; assortiments, MATÉRIAUX POUR ARTISTES, MOULURES DE PORTRAITS ET DE CHAMBRES, CORDES à PORTRAITS et GLANDS.
Les ordres de la campagne, en gros et en détail, exécutés promptement.
13déc—

Spectacles, Bals, &c.

Académie de Musique.
M. BIDWELL.

Dimanche soir, 13 février 1881.
Pour une semaine seulement !
M. Bidwell annonce respectueusement à ses habitués qu'il a consenti à ouvrir l'Académie de Musique dimanche soir pour présenter Mr
J. K. EMMET,
Dans son nouveau drame
FRITZ IN IRELAND.
Mercredi, matinée —Compagnie d'Emmet, Emmet ne paraissant pas.
The Ticket of Leave Man.
Grande Matinée d'Emmet Samedi, à Midi.
Dimanche, 20 février — L'éminent acteur, M. JOHN McCULLOUGH. 13 fév—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

DIMANCHE, 13 FÉVRIER 1881.
Engagement pour une semaine et deux matinées du brillant jeune tragédien,
FREDERICK PAULDING,
Secondé par l'artiste accomplie, MLLE M. LODERIS KOUNG, et une compagnie choisie avec soin. Durant l'engagement de M. Paulding, les pièces suivantes de son répertoire seront représentées :

Dimanche, 13 Février	THE FOOL'S REVENGE, Du Français de Victor Hugo, Adaptée par Tom Taylor.
Lundi, Mercredi Matinée et Jeudi 14, 16, 17 Février.	Le succès de M. Paulding à Union Square, N. Y., écrit expressément pour lui par Frank Rogers, Esq., intitulée : THE LOVE OF HIS LIFE.
Mardi, 15 Fév. et Samedi Soir 19 Février.	SALVIATI Arrangée du Français par Wm. Seymour, avec musique, costumes, etc., nouveaux.
Mercredi Soir, 16 Février.	Grande pièce de Shakespeare, MERCHANT OF VENICE.
Vendredi, 18 Février.	La Tragédie sublime de Shakespeare, HAMLET.
Samedi, Matinée, 19 Février	Chef-d'œuvre de Sir Lytton Bulwer, THE LADY OF LYONS. 12fév—

Grand Bal Paré, Masqué et Calico
DONNÉ PAR
L'Association de Bienfaisance NOUVELLE LUSITANE.
A GRUNEWALD HALL,
SAMEDI, 19 FÉVRIER 1881.
Pour le bénéfice du fonds de secours.
COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
JOHN CORDES, Ch'n.
Le président H. Pretus ex-officio, Jno Balsen, J. White, M. Frush, J. Cuadrado, D. Gnézis, E. G. Sander.
BILLETS......$1 00
Les invitations pour dames peuvent être obtenues de tout membre de l'Association, ou en s'adressant à E. G. Sander, No 24 rue des Français. 23 jan—30,6,13 fév

LES MEILLEURS CHOIX
—EN—
PARDESSUS !
ULSTERS,
ULSTERETTES,
VETEMENTS DE TOILETTE,
VETEMENTS DE TRAVAIL,
—ET—

Tous genres de vêtements pour hommes et garçons.
Un examen est prié d'être fait, la comparaison est défiée et tout le monde est bien venu chez
Léon Godchaux,
81 & 83 Rue du Canal.
16 jan—

MODES ET ROBES.
Modes d'Automne et d'Hiver
—CHEZ—
Mme E. FOERSTER,
Etablissement de Modes et de Couture,
15......RUE BARONNE......15
En face de la Salle Grunewald.
Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en
Chapeaux et Bonnets Parisiens
à soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.
Toques et Capottes
pour fillettes et enfants.
Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.
Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est
LA CONFECTION DES ROBES,
selon les dernières et les plus élégants modèles de Paris.
ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.
15......RUE BARONNE......15
7nov—6m

PRÊTS D'ARGENT.
LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts et cédant cent dollars.
9jan—1a

GRAND DEPOT DE TAPIS
ET DE
TOILES-CIRÉES.
ELKIN & CO.,
100
RUE DU CANAL.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures

Tuiles-cirées anglaises et américaines. Linoleum anglais et américain. Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin. Couvertures françaises et anglaises. Toiles crues et jutes. Tapis, Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres.

Axminster, Moquette et velours. Corps, Bruxelles, et tapisseries de laine, tapis Ingrain et 3 plis.

Corniches et Corniches à tringles, derniers genres de franges à boules.

Dessus de tables anglais et américains de toutes les grandeurs.

Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genres pour tapissiers.
21sept—6m

ROYAL LOAN OFFICE
Coin des rues Royale et Toulouse.
ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc. Conditions libérales. Toutes transactions confidentielles. Les personnes s'adressant au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.
Oct—1an LEONORA FAHS.

1864 - - Etablissement - - 1864
D. MORIARTY,
Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.
VIENT d'ouvrir—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de par le gallon. 25 mars—1an

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.
Proclamation par Warwick,
MARÉCHAL-COMTE DE L'EMPIRE.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut :
Attendu que la fête annuelle de notre très gracieux souverain Rex est proche, tous ses loyaux sujets sont priés d'arborer en son honneur l'étendard royal sur leurs maisons, bureaux et magasins, MERCREDI, 26 janvier 1881 et pour témoigner la joie que leur inspire son prochain retour et de l'y maintenir jusqu'au lendemain du Mardi Gras.
DIEU SAUVE LE ROI !
WARWICK,
Comte-Maréchal de l'Empire.
Officiel. ESPY, 7me Secrétaire.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1881, et la 1009me du règne de Sa Majesté.
26janv—1m—Mar-Jeu-Dim.

JOUISSANT de la CONFIANCE PUBLIQUE DEPUIS 1829.
Sirop Pectoral Balsamique de
DUCONGÉ.

Le soussigné prend ce moyen d'informer le commerce et le public que, par un achat récent, il est devenu le seul propriétaire de ce sirop végétal bien connu. Ayant fait un long apprentissage dans la préparation de ce sirop sous celui qui l'a composé, il est résolu à lui conserver la haute réputation d'excellence dont il jouit depuis plus d'un demi-siècle. Pour toutes les affections des poumons, telles que : Rhumes, Toux, Asthme, Bronchite, Inflammation de la gorge, Crachements de sang et Coqueluche, sa merveilleuse efficacité a été reconnue dans toutes les familles du Sud et de l'Ouest. Il a été aussi trouvé souverainement bon pour les désordres inflammatoires tels que : Rhumatisme, Diarrhée et surtout dans les cas de Dyssenterie. A cause de sa composition particulière, il se conserve pendant des années sans fermenter, et sa saveur agréable est des plus douces au palais.
Donnant mon attention personnelle à la soigneuse préparation du sirop, en mise en bouteilles et l'expédition de chaque caisse, j'ose espérer mériter le patronage très grand dont jouit le sirop depuis si longtemps et à de si justes titres.
F. E. DUCONGÉ, Seul Propriétaire.
Laboratoire : 107 rue Royale, N. O., Lne.
A vendre par tous les droguistes.
30 jan—SuDMaJ

VINCENT MICAS,
Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
de MM. Sazerac de Forge et Fils.
Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.
Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de
LIQUEURS ET VINS FINS.
14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13, PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMÉRICAIN DE PEYCHAUD.
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,
provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres, de A. A. Peychaud, et avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et est beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.
Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Rousse.	
E. L. Tancy, M. D.	C. Bélery, D. M. P.
E. Harrison,	Capdevielle, D. M. P.
Dan G. Holliday, M. D., 26 rue St-Charles.	
Dr Fagot,	Aldée Chastant, M. D.
O. Huard, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Micas à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter.
30janv—6m—D.Mar.J.

Jardin de Wenger
11 & 13 rue Bourbon,
Tous les soirs Grand Concert par le Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de
MLLE KATE LIEBOLD.
Tous les soirs un programme nouveau.
Dimanche après-midi MATINÉE.
Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs trouveront toujours un lunch extraordinaire.
10 oct—8m

MAGASIN D'ART
—DE—
LILIENTHAL
121 - RUE DU CANAL - 121
(Maison Touro.)
PAR UN ÉLÉVATEUR
On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moules.
Je ferai les
Photographies les meilleures et des dernières genres
et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions
Plus raisonnables que jamais,
en égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas atteint. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à venir les examiner avant d'acheter ailleurs.
THEO. LILIENTHAL,
5 déc—6mois Propriétaire.

C. ROUYER,
COIN
CHARTRES et CONTI.
L'USAGE établi de faire, une fois l'an, des Cadeaux, et le moment de cette époque approchant, j'invite le public à venir visiter mon Stock de Marchandises, choisi spécialement pour cet objet et qui par la modicité des prix défie toute concurrence. J'offre à vendre le plus fin et le bel assortiment de Montres, Bijouterie, Pendules, Jumelles d'Opéra, Lunettes, Pince-nez ; aussi, Services d'Argenterie purs, tels que Couverts de table, Demi-couverts pour enfants, Gobelets, Rouleaux de serviettes, etc., etc.
Spécialité pour les Couverts Alfenide et Orfèvrerie en Plaqué. 1 jan—3m, DMJ

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andrieu Marie	Gorbot Jacques
Argut Hippolyte	Hockmann Pierre
Bonnedy J F	Jeanblanc Simon
Barres, Jean Baptiste (Jeanne et Victor)	Keiser Marie Thérèse (Fleischmann)
Bergan Jean	Léonce Anthony
Boailly Jacques	Lamoubinière Eugène
Bolleste Jean	Laporte Jean
Bernard Andre	Martin Joséphine
Costa Louis	Ménestre Pierre Martin
Dumas Ernest Edouard	Morel Antoine
Dervoisin Eugène	Millet Albert
Deloncourt Gaston Frédéric (dit Eugène)	Maillard Julien
Dosson Aimée Michel	Pébéré Alexandre
	Pommier Claude Marie (Alexandre)
Fontenieux Louis Edgard	Ravel Jean Baptiste Léon
Fitz Julien	Recques Jean Baptiste
Favre Joseph Félix	Semmer Bernard
Gaali née Mouron	Soulé Firmin
Ueber Dr	Vaignes Emile
	Wagner Jean Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans,
Le 31 décembre 1880.
Le Gérant,
FRANCIS NAVONE.
31 déc—

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orléans Lne,
Mardi, 8 MARS 1881.
LE GRAND TIRAGE
MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE C.
GROS LOT :
$30,000.
1857 LOTS !
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400 !

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie,
DANS LA MATINÉE DU
Mardi, 8 Mars 1881.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !
Distribution Extraordinaire !
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1	Lot de	$30,000, soit	$30,000
1	Lot de	10,000	10,000
1	Lot de	5,000	5,000
2	Lots de	2,500	5,000
5	Lots de	1,000	5,000
20	Lots de	500	10,000
100	Lots de	100	10,000
200	Lots de	50	10,000
500	Lots de	20	10,000
1,000	Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

• 9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit...... 2,700
• 9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit...... 1,800
• 9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit...... 900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du
MARDI, 8 Mars 1881.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs devront être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à
M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.
ou à la même personne au
No 319 Broadway, New-York.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU : No 83 RUE DU CAMP.
SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de sa Charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1880 :

Primes reçues pour :		
Risques d'incendie	$114,644 46	
Risques de rivière	20,925 13	
Risques maritimes	4,501 38	
Total des primes reçues	$140,070 97	
Reçu pour des risques non-expirés de l'année 1879 et surplus	110,504 41	
	$250,575 38	
Moins :		
Pertes d'incendie	$27,165 23	
Pertes de rivière	4,798 74	
Pertes maritimes	175 79	
Réduction	15,280 29	
Ré-assurances	8,264 62	
Primes remboursées	7,326 98	
Par comptes ajustées	4,000 00	
Licences et taxes	3,709 70	
Dépenses, commissions, etc, moins l'escompte sur l'intérêt	14,903 84—$ 80,724 23	
Profits et surplus		$169,851 15
La compagnie a l'actif suivant :		
Billets, actions, copies	$ 42,085 87	
Comptant en banque et caisse	94,850 84	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	152,158 62	
Billets à recevoir	13,083 80	
Meubles et installations de bureau	2,613 80	
Primes en voie de collection	24,974 80—$330,850 90	
Passif :		
Capital-actions	$150,000 00	
Fonds de réserve	10,374 79	
Surplus	143,222 87	
Pertes non ajustées	5,459 16	
Intérêt, dividendes, etc, ni accusés, payables sur demande et au crédit des actions du capital	21,793 08	
	$330,850 90	

L'état de situation ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 janvier 1881.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1881.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants des profits nets de l'année expirant le 31 décembre 1880, à savoir :
Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel, et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt dividende sur le capital payé, faisant un total de quinze pour cent (15 pour cent) par an.
Cinq pour cent pour le fonds de réserve, conformément à la section 3, Article VIII de la Charte.
Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende aux assureurs dits : participants.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil des Directeurs.

JACOB ALEXANDER,	A. A. MAGINNIS,
LEON BERTOLI,	E. S. LEVY,
H. R. BIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
L. B. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
I. N. MARKS,	WALSH MARKS,
CHAS. HEMARD,	OTTO THOMAN,
C. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	A. H. SIEWERD.

21 janv—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN.

Capital payé......$500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN, 52 rue du Camp,
Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880 :

Montant des primes pour l'année expirant 31 décembre 1880—		
Risques d'incendie	$225,149 75	
Risques de rivière	135,204 12	
Risques maritimes	61,377 94	$421,731 81
A ajouter—		
Risques non-échus, 1879		99,322 00
		$521,054 81
Risques non-échus, 1880	$98,251 00	
Primes remboursées	14,598 54	112,849 54
Primes nettes		$408,205 27
A déduire :		
Pertes, etc., payées durant la même période		
Sur les risques d'incendie	$44,397 66	
Sur les risques de rivière	79,835 77	
Sur les risques maritimes	29,169 21	$153,402 64
Réserve pour les pertes non ajustées et non-acquittées		31,200 00
		$184,602 6
A ajouter—		
Réassurances	$63,464 45	
Dépenses	23,030 80	
Bureau des Assureurs	5,810 30	
Taxes	8,592 25	
Loyers	2,000 00	
		$112,897 86
Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payées	$49,582 91	
A déduire—		
L'escompte et l'intérêt	28,815 18	20,767 73
		$328,269 23
Profits nets actuels		$79,937 04

La compagnie possède les valeurs ci-après énérées, estimées aux taux du marché :

Actions et Bons	$351,580 13
Prêts et Hypothèques	22,610 00
Prêts sur nantissements	26,510 40
Billets à recevoir	5,986 07
Propriété foncière	55,000 00
Primes en voie de perception	33,586 66
Argent en caisse	173,816 95
Total des valeurs	$670,084 21

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.
JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.
A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs, à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

J. J. Hart,	Julius Weis,	Ashton Phelps,
E. Renshaw,	E. C. Hamilton,	D. Fatjo,
F. Bisco,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
J. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
C. Macready,	Thos. Sinnott,	Sam'l L. Boyd,
W. B. Seymour,	Chas. Roberts,	J. G. Gaines,
J. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,	J. S. Flower.
J. L. Harris,	H. Newman,	

22 janv—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DES—
Factors & Traders,
37......RUE CARONDELET......37

Capital Payé......$1,000,000

ED. A. PALFREY......Président.
JOHN CHAFFE......Vice-président.
THOS. F. WALKER......Secrétaire.

Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux les plus réduits.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken	C. J. Leeds,
J. I. Warren,	A. P. Janin,
Sam'l. Friedlander,	A. M. Bickham,
E. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. H. May,	Louis Bush,
L. Lytt Lyon,	A. Brittin,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
R. F. Bahlsman,	Wm. Cunningham,
Chas. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	E. T. Buckner.

5 sept—6m

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE
PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY
Signé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.
Envoyez les PREMIÈRES MAISONS de gros et Ecumes se vendent à la Nlle-Orléans.
1 déc 90 1an

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans

Pour l'année expirant le 31 décembre 1880.

Primes de feu	$307,798 10	
Primes maritimes	104,810 45	
Primes de rivières	47,872 04	$460,480 59
Moins—		
Primes sur risques non-expirés	$102,601 26	
Primes remboursées	16,909 96	
Réassurances	29,501 41	$149,012 63
Primes nettes		$311,467 96
A ajouter—		
Montant provenant des intérêts, sauvetages et loyers	$41,408 50	
Contingent	15,679 65	$57,088 15
		$368,554 11
A déduire—		
Pertes de feu	$54,525 07	
Pertes maritimes	51,499 74	
Pertes de rivières	17,917 81—123,942 62	
Réduction probable et commissions	55,007 26	
Contributions charitables	1,191 78	
Taxes d'Etat, de ville licences	7,338 98	
Bureau des assureurs corps de sauvetage et Babcock	6,607 16	
Dépenses générales, frais de bureau et d'agence	36,230 05	$233,512 79
Produits nets		$135,041 32
A déduire—		
Dividende de Juillet 1880	$25,000 00	
Dividende de Décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$135,041 32

ACTIF DE LA COMPAGNIE :

Argent en banque	$ 67,101 27	
Bons des Etats-Unis	200,000 00	
Propriétés foncières, estimation faite au plus bas prix du marché	29,640 00	
Billets garantis par première hypothèque sur des propriétés de ville	101,000 00	
Billets garantis par nantissement de gages réalisables	43,550 00	
Billets, prêts sur demande, garantis par des gages réalisables	32,000 00	
Billets pour primes	16,527 38	
Bons du N. O. Waterworks	26,500 00	
Bons de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans	26,575 00	
Actions de banque, d'assurances et autres actions estimées au pair	14,666 00	
Primes en voie de collection	76,620 29	
Du par des agents	2,316 33	$715,496 06
PASSIF.		
Capital	$500,000 00	
Réserve pour réassurances	102,601 26	
Dividendes non réclamés	2,855 50	
Dividende du 31 décembre 1880	25,000 00	
Surplus	85,041 32	$715,496 08

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1881.
JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis, qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.
ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
A. SCHREIBER,
E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1881, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1881.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON,	CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO,	JULES TUYES.

14 an—1an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

VINGT-SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant :
Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1880, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$224,553 51	
Risques maritimes	23,682 42	
Risques de rivière	99,715 16	
Total des primes	$347,951 09	
Moins primes non acquises	98,524 00	
Primes nettes 31 mai 1880	$258,427 09	
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$74,425 86	
Sur risques maritimes	8,810 44	
Sur risques de rivières	6,471 11	
Taxes et dépenses, moins intérêt	15,209 57	
Réassurances et primes remboursées	16,700 73—	121,627 72
Profits		$137,799 37

La compagnie a l'actif suivant :

Propriétés foncières	$230,035 97
Bons de ville et bons hypothécaires	15,000 00
Stock des N. O. Water Works, 1,454 actions	46,215 00
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	147,842 37
Billets à ordre	66,441 96
Primes en voie de collection	34,770 77
Actions de compagnies d'assurance, de banques et autres	65,717 31
Scrip de ville	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	3,000 00
Argent en caisse	80,490 14
	$690,513 52

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 12e jour de juin 1880.
JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 12 juin 1880, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt-cinq pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1880, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, un second intérêt semestriel de cinq pour cent, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la compagnie. Désormais l'intérêt-dividende sera payé tous les trois mois.

Directeurs :

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	B. W TAYLOR

12 juin—1y

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE CO.,)
67 et 69, Rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS,
Organisée en 1849—Réorganisée en 1880
CAPITAL EN ARGENT......$400,000
Sollicite des
Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. R. LYMAN......Président
S. B. NEWMAN......Vice-Président
CHAS. E. RICE......Secrétaire

Directeurs :

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy,
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
S. Hernsheim,	AM. Moulton,
Geo W. Sentell,	Wm. B. Conger,
P. S. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	George Martin,
Edward Nalle,	Henry L. Flash,
W. W. Swain,	J. J. Beiss,
A. H. Seward,	Lucien Bélery,
U. Marinoni	Louis Pralon,
Charles H. Dolsen,	Charles Newman,
S. P. Grigsby,	S. O. Goston,
Wm. A. Phelps,	John Calder,
Ferd. Marks,	Wm. R. Lyman,
S. H. Adams	

27 juil—1an V C

AVIS.
GROCERIE et magasin de fourrage ; les meilleures marques de liqueurs et groceries, ainsi que foin, maïs, avoine, son et la graine de coton, etc., etc., tenus par BISCONTEAU FRÈRES, à l'angle des rues Bayou et Broad Nlle-Orléans, Le.
Toutes marchandises délivrées à domicile.
18nov—1 an

BONS DES ETATS-UNIS
à 4 pour cent.
De toutes dénominations, coupons et enregistrés de $50 et au-dessus, constamment en mains, et achetés et vendus
par la
Banque Nationale de la N.-Orléans
RUE DU CAMP 64.
27mai—tf

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Succession de Constantine Mamier dans l'affaire de la reddition de comptes du tuteur, et en opposition à celle, consolidés, Herman Mamier comme tuteur datif de Joséphine Mamier vs Marie Anne Friedman, épouse de Frank X. Friedman et Frank X. Friedman, et Herman Mamier, vs. Marie Anne Friedman épouse de Frank X. Friedman et Frank X. Friedman.

ANCIENNE DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Maintenant transférée à la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 1,338—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 mars 1881, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :
1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Casacalvo (maintenant Royale), Union, Grands Hommes et Français, formant l'encoignure des rues Casacalvo et Union et mesurant soixante pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Casacalvo (maintenant Royale) sur une profondeur de soixante pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Union.
2° Une certaine portion de terre formant une partie d'un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Mystérieuse, St-Claude, Kerlerec ou Histoire et Amour, désigné par le numéro deux sur un plan de A. D. D'Hemecourt, dans l'étude de L. T. Caire, notaire. La dite portion de terre mesurant vingt-sept pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Mystérieuse, sur une profondeur de quatre-vingt-trois pieds trois pouces sur la ligne du lot numéro un, soixante sept pieds dix pouces sur le côté vers la rue St-Claude et trente-sept pieds de largeur dans le fond.
3° Une autre portion de terre adjacente à la portion ci-dessus formant une partie du lot désigné par le numéro un sur ledit plan, ayant, au pied américain deux pieds de face à la rue Mystérieuse sur une profondeur de quatre vingt-trois pieds dix pouces, par acte passé pardevant Cohn, notaire, le 13 novembre 1866.
4° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans, désigné par le numéro un sur du plan dressé par A. Castaing, le 12 mars 1858, déposé pour référence en l'étude de O. Drouet, notaire, le dit lot mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Union, entre Casacalvo (maintenant Royale) et Grands Hommes, par cent-vingt pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Et toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, etc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—10,17,24,—mars 3,10,15

Mme Henriette Davidson vs Henry Lindop.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2213—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 8 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Une certaine moitié d'îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés à Bloomingdale, étant anciennement une partie de la paroisse de Jefferson, mais maintenant faisant partie de la ville de la Nouvelle-Orléans, étant une partie de l'îlet désigné par le numéro trente-trois (33), qui est bornée par les rues St. Charles, Benjamin et State et la ligne supérieure de Hurstville, conformément à un plan fait par Benjamin Buisson, alors voyer de ladite paroisse de Jefferson, en date du 12 novembre 1856, déposé pour référence dans les archives de W. T. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Ladite moitié d'îlet de terre mesure (au pied américain) cent cinq pieds quatre pouces et six lignes et demi de face à la rue Nayades, maintenant rue St. Charles, sur cent soixante-dix-neuf pieds dix pouces et demi sur la ligne qui la divise entre Bloomingdale et Hurstville, cent pieds et trois-quarts d'une ligne de face à la rue Benjamin et deux cent dix-neuf pieds sept pouces sur la ligne qui la sépare de l'autre moitié d'îlet qui la touche.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—10,17,24 mars 3,8

Mme M. Metty vs Mme M. Broderick.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2387.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 23 février 1881 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :
Tous les droits, titres et intérêts de Mme Marie Broderick, veuve de Luke Broderick, défenderesse dans les propriétés ci-après décrites ; dit intérêt étant la moitié indivise du même, à savoir :
La moitié d'un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prieur, Poydras, Johnson et Poydras, le dit lot est désigné par le numéro vingt-un sur un plan dressé par A. Freret, en date du 12 avril 1854, et déposé en l'étude de Wm. L. Poole, notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue Prieur, sur une profondeur de cent cinquante et un pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, au pied américain, la moitié du lot dans lequel est l'intérêt du défendeur est celle près de la rue Perdido, mesurant quatorze pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20,27—fév 3,10,17,23.

Banque des Citoyens de la Louisiane versus Ernest Haistre et Veuve E. Haistre possesseur actuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2032. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI 15 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Remparts, Bourgogne et Ste Anne, mesurant trente quatre pieds deux pouces de face à la rue Orléans sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds neuf pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, se composant d'une maison à deux étages en briques, avec mansarde connue comme No 83 rue Orléans, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec cent douze actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens y attachées. Laquelle propriété a été acquise par le dit Ernest Haistre par achat des héritiers de Glaudine Beaurepaire, son acte passé le 13 mai 1871, pardevant A. D. Doriocourt notaire en cette ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et conditions—L'acquéreur devra fournir un billet d'action (stock note) de sept cent vingt piastres ($720), échéant le 1er octobre 1881, et renouvelable, selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et la balance comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et les billets d'action (stock note) fournis derrière identité avec l'acte hypothécaire d'Ernest Haistre et sa femme à la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Edgar Grima, notaire, à la Nouvelle-Orléans, le quatrième jour d'avril 1876.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 fév—17, 24 fév, 3, 10,15 mars

Zachary Gruen vs. A. & L. Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1945. En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, MERCREDI, le 23 février 1881, à 10 heures du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Tout le contenu, étagères, comptoirs, vitrières et appareils, etc., du magasin No 10 de la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, consistant en un grand lot bien assorti d'habillements confectionnés, chapeaux, souliers, bottes, draps, marchandises sèches, notions, articles de toilette pour homme, etc., etc., selon inventaire déposé à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16 21,23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Wm M. Goodrich.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2380.—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm M. Goodrich, décédé, intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 fév—17,22,26

Succession de veuve Martin Kenofskey
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2,381—Division—Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feue Mme veuve Martin Kenofskey, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
17 fév—17, 22, 26.

Succession de Manuel Cauvin.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2291—Division—Attendu que le Dr Armand Mercier a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration pour la succession de feu Manuel Cauvin, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
8 fév—8,12,17

Succession de Rosette Gravier.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 1578—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
8 janv—8, 12, 17.

Interdiction de John McHugh.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 429. Division "E."—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Markey, comme curateur de l'interdit, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
12 fév—12,17,22.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Jas. P. Guinault vs Mme Mary Dallos femme de Jean Dallos.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2272—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 mars 1881 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Paix, Esplanade, Grands Hommes et Bagatelle, commençant d'un point à vingt pieds de distance du coin de la rue Bagatelle, mesurant trente-deux pieds de face à la rue de la Paix (faisant face actuellement sur la rue Bourbon), sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.
Le dit lot est une partie du lot No 150 sur le plan original du Faubourg Marigny, acquis par feue Catherine Desseau de Bernard Marigny, par un acte passé pardevant N. Broutin, anciennement notaire en cette ville, le 13me jour de mai 1807. La dite propriété est connue comme No 331 de la rue Bourbon et à la fin de la rue de la Paix. Etant la même propriété acquise par Mme Mary Dallos par héritage de Michael Crimmen son mari en seconde noces (maintenant décédé), laquelle succession a été ouverte à la Deuxième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans sous le numéro 39,175 du dossier de la dite cour.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16,23—mars 2,9,16,19

Lizzie Martin vs. Melinda M. Commandeur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2156—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Treize lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans Carrollton maintenant septième district de la Nlle-Orléans dans l'îlet borné par Canal, maintenant avenue Carrollton, les rues Seconde, Dublin et Burthe, désignées par les lettres A à M inclusivement, de l'îlet Trente-deux, sur un plan de C. A. DeArmas, voyer, déposé comme plan No 167 en l'étude de Theo. Guyol notaire en cette ville. Les lots A à F se touchent et mesurent à savoir : Les lots A et B trente quatre pieds deux pouces chacun de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, les lots C, D, E et F se touchent et ayant chacun trente pieds de face à la rue Seconde, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.
Le lot F forme l'encoignure de l'Avenue Canal et de la rue Seconde. Le lot G mesure quatre-vingt pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre-vingt-huit pieds quatre pouces (au pied américain), les lots H, I, J, et K se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à l'Avenue Canal sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds, le lot L forme l'encoignure de l'Avenue Canal et de la rue Burthe, et les lots L et M se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burthe, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, acquis par le défendeur par achat de Charles Sagory, conformément à un acte passé pardevant W. H. Pascoe, notaire en cette ville, le 25 avril 1878.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9fév—9,16, 23, mars 2,9,12

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Frank Sharps vs. Ses créanciers. } No 2297.
DECRET DE COUR—La cession de la propriété du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers ; et il est décrété qu'une réunion de ses dits créanciers aura lieu devant M. Octave Morel notaire JEUDI le 1er mars 1881 à dix heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et, en attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et sa propriété demeurent suspendues ; et il est de plus décrété que M. L. Gilmore soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans 7 février 1881.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme
Au Bureau du Greffier, 7 février 1881.
E. A. LUMINAIS, Sous-Greffier.
9fév—8 23 mars17

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Emplacements de choix pour affaires, dans les 1er et 2e Districts.

Le magasin en briques à quatre étages, rue Tchoupitoulas No 3, entre les rues Canal et Commune, maintenant occupé par MM. G. W. Dunbar's Sons, Premier District.

Le magasin en briques à trois étages et résidence de famille, au coin sud des rues Bourbon et Conti, Deuxième District.

Un lot de terre vacant rue Dumaine, entre les rues Derbigny et Roman, Deuxième District.

A des conditions faciles et à un long crédit.

Succession de Marie Mathilde Colvis, décédée, femme de Pierre Elie Henri Sicard.

No 1651—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur. Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 5 mars 1881, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, signé 28 janvier 1881, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés décrites suivantes, savoir :
1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et tous les droits de passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Bourbon, Bienville et Royale, formant le coin sud des rues Bourbon et Conti, et ayant, mesure américaine, 27 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Conti, sur 63 pieds 11 pouces et 2/8 de face à la rue Bourbon.
Les améliorations consistent en une bâtisse en briques, à trois étages avec un attique, le rez-de-chaussée occupé comme magasin de grocerie de famille par M. J. B. Frank, depuis 18 ans, les étages supérieurs divisés en six chambres, vestibule d'entrée sur la rue Conti, balcon de fer sur la rue Conti, une cuisine en briques à trois étages attachée à la bâtisse principale le rez-de-chaussée occupé comme boutique d'horloger par M. D. Monnier et contenant quatre chambres dans les étages supérieurs, latrines water works, etc. La propriété est louée à raison de $60 par mois payable à la fin de chaque mois.
2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits passage, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Canal, Commune et Magasin, et désigné par le No 17, sur un plan dressé par J. Pilié, daté du 3 décembre 1832 et déposé au bureau de H. B. Cenas, notaire. Le dit lot ayant, mesure américaine, 24 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 24 pieds 10 pouces et 3½ de ligne de large dans le fond sur 78 pieds 1 pouce et 2 3/4 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 16 et 85 pieds et 3 1/2 lignes sur la ligne qui le sépare du lot No 18.
Les améliorations consistent en un magnifique magasin en briques à 4 étages, rue Tchoupitoulas No 3, occupé par MM. G. W. Dunbars Sons. Cette propriété est vendue sujette à un bail à MM. G. W. Dunbars Sons, sur le pied de cent piastres par mois payable mensuellement et expirant le 30 septembre 1882. Les deux propriétés ci-dessus décrites appartenaient à la défunte Mme Sicard, en vertu d'un acte de partage entre les héritiers de Jules Colvis, passé devant E. Bouny, notaire, à la date du 16 mars 1869.
3° Un certain lot de terre avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Derbigny et Roman, désigné par le No 4 sur un plan particulier tiré par Castaing architecte, mesurant, mesure américaine, 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine sur 128 pieds entre lignes parallèles ; le dit lot est composé de parties de deux lots désignés par les Nos 3 et 7 sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 13 mars 1832, déposé au bureau de L. T. Caire, ex-notaire de cette ville. Etant la même propriété acquise par P. E. Sicard de H. St Amand, par acte passé pardevant E. Bouny, notaire, le 2 avril 1860.
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance en quatre termes égaux, à un, deux, trois et quatre ans de crédit, en billets des acquéreurs à leur ordre, portant intérêt sur le pied de 8 pour cent par an, de la date de l'adjudication jusqu'à payement final et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, les acquéreurs étant liés par le fait de non aliénando, par l'obligation d'assurer les bâtisses et les améliorations sur la propriété vendue, jusqu'à concurrence d'une somme suffisante pour couvrir les termes du crédit, du prix et de transférer les polices d'assurance ; par l'obligation de payer cinq pour cent de frais d'avocat dans le cas de non payement des billets et de poursuites judiciaires pour le recouvrement des sommes ; les dits acquéreurs devant assumer, en outre de leurs enchères, le montant des taxes de ville et d'Etat, dues et exigibles dans l'année 1881. Les acquéreurs seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente devant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs.
29 janv—29 fév 5,12,19,26 mars 5.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un douzième d'action et d'intérêt dans le tow boat Col. L. Aspinwall.
Succession de John Robinson.
No 1895—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 56 rue Royale—Il sera vendu MERCREDI, le deuxième jour de mars 1881, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 27 janvier 1881, rendu dans l'affaire ci-dessus, l'intérêt de feu John Robinson, dans le Tow Boat Col. L. Aspinwall à savoir : Un douzième du dit Tow Boat, de son ameublement et de tout ce qui en dépend ou qui y appartient.
Le dit Tow Boat étant maintenant dans le port de la Nouvelle-Orléans et jaugeant soixante onze 48/100 tonneaux ou à peu près.
Termes—Comptant au moment de l'adjudication.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Omer Villeré, notaire, rue Royale.
20 janv—20, fév 5,12,19,26, mars 2.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY

MAIS. MAIS.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, pour le compte de tous ceux que cela peut concerner, JEUDI 17 du courant, à 11 heures et demie du matin, sur la levée, devant la rue Lafayette,
521 sacs de Maïs.
Conditions—Comptant. 17fév—

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour cause de départ.
Emplacement de choix pour une grocerie, encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—
Un lot de terre formant encoignure aux rues Bienville et Bourgogne, mesurant 38 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 101 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une bâtisse à étage en briques, une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, de deux chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881, en sus du prix de vente. 13fév—

Vente positive pour effectuer un partage.
Maison rue Bagatelle, No 498.
Succession de Jean Bonneron et Marguerite Puges, son épouse.—No 2096.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 19 février 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. En vertu d'un jugement de mise en possession rendu et signé le 20 janvier 1881—
Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Union, Girod et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse No 498, ayant deux grandes chambres, galerie fermée, cabinet, haut avec cave, cuisine double, couverte en ardoises, hangar entre la maison et la cuisine, citerne, l'eau d'aisance, etc., etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Chs. Rolle notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 p0 sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
13 fév—

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires de feu Edgar Montégut.

Résidence de valeur formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine.
Le lot attenant, avec une bâtisse à étage No 303 rue des Remparts.
Magnifique terrain vacant rue Toulouse, en face de l'Opéra.
Deux terrains vides à Carrollton, près du fleuve.
Un îlet de terre à Versailles, paroisse St. Bernard.
Un four au cimetière St. Vincent de Paul, Troisième District.
Diamants et bijoux.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 5 mars 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, les propriétés suivantes ci-dessous décrites pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts conjoints des copropriétaires, tous majeurs de feu EDGAR MONTÉGUT.
1. Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, formant l'encoignure nord des rues Remparts et Dumaine, mesurant 36 pieds 2 pouces de face à la rue Dumaine, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Dumaine. Ensemble, une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant un rez-de-chaussée à cinq chambres, deux cabinets et galerie et la même distribution à l'étage supérieur, vérandah faisant face à la rue des Remparts et balcon sur la rue Dumaine. Une bâtisse en briques à deux étages de six chambres, deux citernes, hydrants, puits, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., le tout divisé en deux corps de logis loué $50 par mois.
2. Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B mesurant 27 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts sur 91 pieds 8 pouces de profondeur, ensemble une maison en bois à étage ayant dans le fond du terrain et ayant un rez-de-chaussée deux cabinets et cabinets, d'un chambre, une autre bâtisse de deux pièces, hangar, cour, d'aisance, citernes, etc., le tout converti en six doises. Loués $12 par mois.
3. Un terrain vacant, situé dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Dauphine et Bourbon, mesurant 31 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur 161 pieds 6 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui en dépendent.
4. Deux lots de terre contigus désignés par les numéros 6 et 7, situés à Carrollton, faisant face au fleuve Mississippi entre les rues Washing ou et Bardett. Le lot numéro 6 mesure 39 pieds 5 pouces 5 lignes de face au fleuve sur environ 75 pieds de profondeur.
Le lot numéro 7 mesure 37 pieds 10 pouces 2 lignes de face au dit fleuve, sur environ 74 pieds de profondeur.
5. Un îlet de terre situé à Versailles, Paroisse St Bernard, à environ six milles au-bas de la ville de la Nouvelle-Orléans. Lequel îlet étant désigné par le No 96, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Moreau, Laplace et Tourneford, mesurant 350 pieds de face aux rues Bons-Enfants et Moreau, sur 235 pieds de face aux rues Laplace et Tourneford. Le dit îlet est composé de vingt lots désignés par les Nos 1 à 20 inclusivement.
6. Un four au cimetière de St Vincent de Paul dans le Troisième District, d'après le reçu No 31, daté du 10 décembre 1854, signé par L. F. Hancon, propriétaire.
Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881—en sus du prix d'achat.
Les acquéreurs seront tenus de verser comptant sur les lieux entre les mains de l'encanteur, 10 pour cent sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.
Aussi—le même jour et au même endroit,
Une croix en diamant, montants et deux paires de dormeuses.
Une montre en argent et une paire de lunettes en or.
Conditions—Comptant sur les lieux.
5 fév—5,12,19,26—mars 1,5.

Le café "LA PLANETE," à l'encan.
Succession de Jean Sabaté.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Camp No 519, en face du marché des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division A, en date du 5 février 1881—
Le café "La Planète" No 519 rue du Camp, et son contenu, d'après un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
8 fév—13,19 fév

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur et centrales dans le Deuxième District.
Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis.
Rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
Rue du Maine, entre Bourgogne et Dauphine.
Succession de François Avégno.
No 1983—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 26 février 1881, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, "Division B", en date du 18 janvier 1881, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—
1° Un lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues du Maine, Bourgogne, Ste-Anne et Dauphine, mesurant, au pied anglais, 34 pieds de face à la rue du Maine, sur une profondeur, mesure française, de 92 pieds 6 pouces, borné du côté de la rue Dauphine, par la propriété de Mme Fagot ou syndics, et du côté de la rue Bourgogne par la partie excédante d'un plus grand lot de terre dont le premier lot fait partie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
2° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, carré d'îlet compris entre les rues Toulouse, Levée, St Louis et Chartres, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face rue Toulouse sur 127 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations comprennent la bâtisse en briques à deux étages avec vérandah au fer devant, et récemment occupée par le Restaurant de Victor renommé. Cette propriété a été acquise par le défunt, de la succession de Philippe Avégno Sr, par acte sous signature privée, en date du 12 août 1862, enregistré au bureau des transfe ts, B. 86, folio 481.
3° Un lot de terre situé dans cette ville, dans le Deuxième District, dans le carré borné par les rues Chartres, St. Louis, Royale et Toulouse, désigné par le No 8, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer, en date du 26 février 1846 et déposé en l'étude de A. Ducatel, dans le livre 3 des plans.
Le dit lot de terre No 12 mesurant, (au pied américain) 21 pieds 5 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 66 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, borné sur un côté par le lot No 1 et de l'autre côté par le lot No 3 d'après le susdit plan. Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations se composent d'une bâtisse en briques à trois étages, convenable pour un magasin d'une description ordinaire, acquis par le défunt Philippe Avégno, Sr, par acte passé le 4 avril 1848, pardevant A. Ducatel, notaire. Enregistré au Bureau de transfert, Livre 44, Folio 478.
Termes et conditions — Un tiers comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans, avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite et autre cause de sécurité. La propriété doit être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au vendeur. L'acquéreur est requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication, au moment de la vente.
Actes de vente, pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—29,30—fév 5,12,19,26.